

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/131 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE DE TRAVAUX RELATIF AU CURAGE, A LA DEMOLITION, AU DEBROUSSAILLAGE DU FORT CHARLET A CALVI, EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE CONSERVATION PREVENTIVE ET DE RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS DE CORSE

SEANCE DU 29 JUIN 2009

L'An deux mille neuf et le vingt-neuf juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. GALLETTI José
M. CHAUBON Pierre à M. OTTAVI Antoine
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur

M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
 Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine
 Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne
 M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose

ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.

ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, DELHOM Marielle,
 MARCHIONI François-Xavier, PIERI Vanina, RISTERUCCI Josette.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- VU** les décrets n° 2008-1355 et n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 modifiant le Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 09/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2009 adoptant le budget de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2009,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif au curage, démolition, débroussaillage du Fort Charlet à Calvi, en vue de la construction d'un centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse :

- TITULAIRE : TSA
- MONTANT HT : 209 340,00 €
- MONTANT TTC : 226 087,20 €

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juin 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif au curage, démolition, débroussaillage du fort Charlet à Calvi, en vue de la construction d'un centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse

I - NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Dans le cadre de la construction d'un centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse, il a été décidé de lancer un lot unique de démolition, curage et débroussaillage faisant l'objet d'un marché séparé, préalablement au lancement des travaux proprement dits.

Ce marché comprend :

- le curage du site et des bâtiments du fort Charlet
- le débroussaillage du chemin de ronde et d'une partie des douves du fort Charlet
- les démolitions de bâtiments et ouvrages divers du fort Charlet de manière à permettre la construction du Centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse.

II - DELAI

La durée des travaux est de 3 mois à compter de la notification du marché.

III - PROCEDURE

Appel d'offres ouvert.

Un avis (référence : 19-2008-DIB) a été envoyé le 15 décembre 2008 aux publications suivantes :

- JOUE
- BOAMP
- CORSE-MATIN - EUROSUD
- Le petit bastiais
- Mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation

La date limite de remise des offres a été fixée au 12 janvier 2009 à 16 heures.

Cette date limite de remise a été reportée au 2 février 2009 par un avis rectificatif envoyé à la publication le 19 décembre 2008.

A la date limite de remise des offres, 2 plis ont été remis sous forme matérialisée.

Aucun pli n'a été remis par voie électronique

Un pli est arrivé hors délai le 3 février 2009.

Le 3 février 2009 le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des premières enveloppes.

L'examen des candidatures a été effectué dans les conditions prévues aux articles 43-44-45 et 52 du Code des Marchés Publics en tenant compte des garanties financières, des capacités techniques et des références professionnelles des entreprises.

N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés	CANDIDATURES			
		Pli non examiné	Conforme	Non conforme	Motifs/Observations
1	CORSE FORATION MINAGE	-	OUI	-	DC5 fourni version avril 2007
2	SAS Travaux spéciaux acrobatiques	-	OUI	-	-
3	SAS MAESTRIA	Hors délai		-	-

Les entreprises ont fourni un dossier de candidature conforme aux exigences rappelées ci-dessus.

Le 3 mars 2009 la commission a procédé à l'ouverture des secondes enveloppes.

Les critères de jugement des offres sont:

1. Prix. Pondération : 50 %
2. Valeur technique Pondération : 50 %, avec un mémoire technique précisant le mode opératoire (50 %) et phasage avec propositions du planning d'intervention (50 %).

Selon le rapport d'analyse des offres, les sociétés ont obtenu le classement suivant :

1. TSA
2. CFM

Le 28 mai 2009, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à TSA.

Le montant du marché s'élève à 209 340,00 € HT et 226 087,20 € TTC.

IV - COUT PREVISIONNEL

Le coût global de l'opération est de 6 100 000 € TTC.

Le lot unique « Démolition » a été estimé à 223 183,00 € HT.

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur les crédits ouverts au programme 4726 - chapitre 903 du BP 2009 approuvé par la délibération n° 09/023 AC prise le 9 mars 2009 par l'Assemblée de Corse portant approbation au Budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2009.

En application de l'article L. 4422-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif au curage, démolition, débroussaillage du fort Charlet à Calvi, en vue de la construction d'un centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de corse.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer